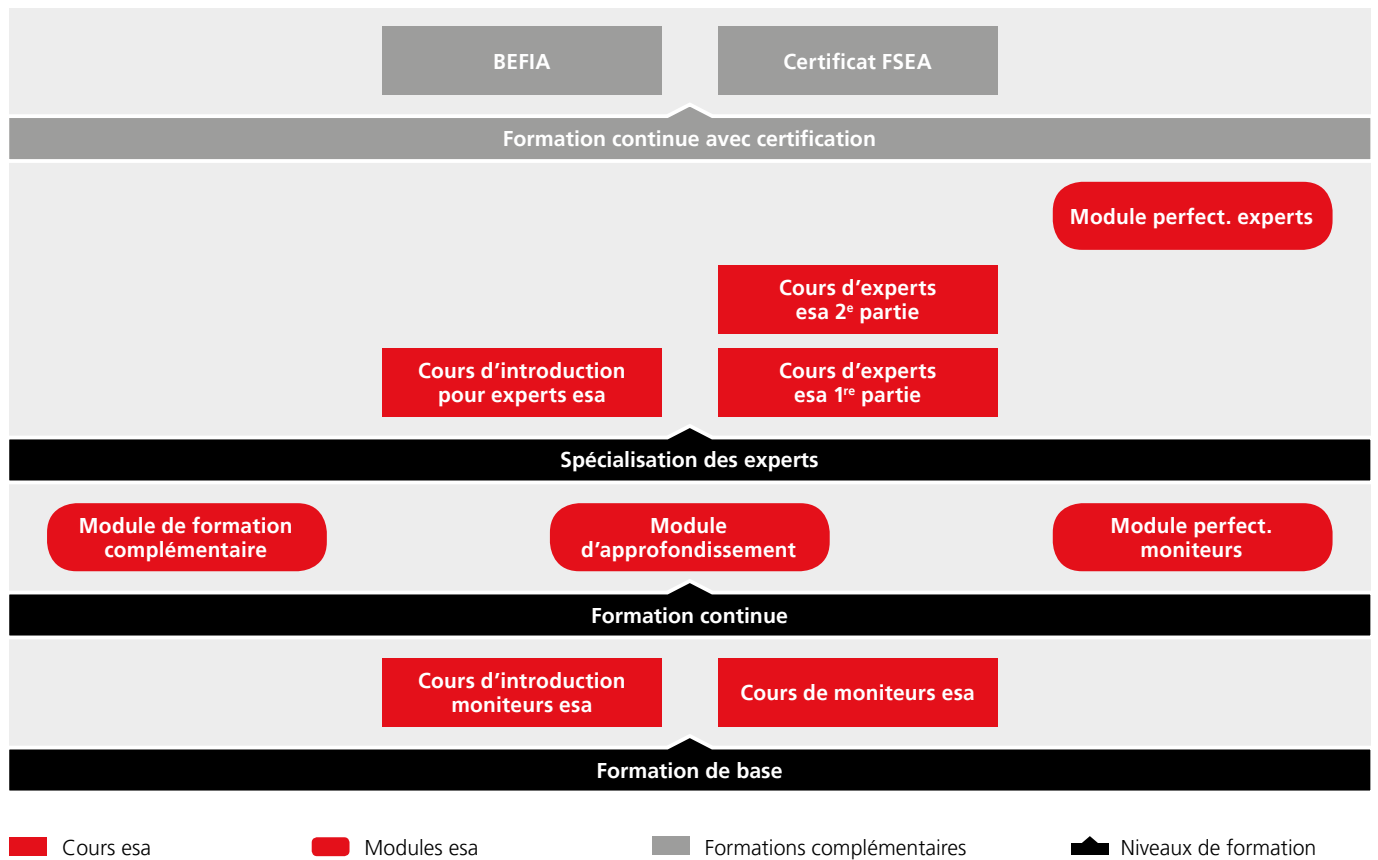


Sport des adultes

Structure de la formation



Définitions

Cours

Un cours est une offre relevant de la formation de base et de la formation des experts. Suivis avec succès, les cours conduisent à l'obtention de la reconnaissance de moniteur ou d'expert esa.

Module

Un module est une offre de perfectionnement ou de formation continue. Suivis avec succès, les modules permettent de prolonger la reconnaissance de moniteur ou d'expert esa.

Perfectionnement et formation continue

Un perfectionnement est une offre de formation de type interdisciplinaire qui permet de consolider et d'actualiser les connaissances et les compétences acquises. Une formation continue (FC) est une offre qui, en se fondant sur les acquis, permet d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences. Elle permet, si elle est suivie avec succès, d'obtenir une qualification complémentaire qui vient étoffer la reconnaissance.

Discipline spécifique, qualification spécifique

Toute offre de formation de moniteur dont le contenu est axé sur un certain sport est une discipline spécifique. Pour obtenir une qualification spécifique, il faut avoir suivi avec succès une formation spécifique (cours de moniteurs 2e partie ou module de formation continue). La qualification spécifique sert simplement à attester la formation suivie dans un sport spécifique.

Accès aux offres de formation

Pour pouvoir participer à toute offre de formation, qu'elle soit de base ou continue, les candidats doivent:

- être de nationalité suisse ou, s'ils sont de nationalité étrangère, être domiciliés en Suisse;
- être âgés de 18 ans révolus dans l'année du cours;
- remplir les conditions spécifiques d'admission lors des différentes offres de formation;
- remplir, le cas échéant, les autres exigences spécifiées dans les structures et les contenus de formation, telles que la réussite d'un test d'aptitude, d'un cours de premiers secours ou de natation de sauvetage ou la fréquentation de cours de formation continue.

Les ressortissants étrangers non domiciliés en Suisse sont admis à condition qu'ils exercent régulièrement une activité pour un organisateur de la formation des cadres esa.

Ne sont pas admises aux cours de formation continue les personnes dont la reconnaissance peut, pour des raisons fondées, être retirée, ou ayant à plusieurs reprises contrevenu aux principes reconnus de l'éthique du sport dans le cadre de leurs activités au sein du programme esa.

Les organisations partenaires sont tenues d'ouvrir leurs cours de formation à toute personne intéressée. Il leur est interdit de pénaliser les personnes qui ne leur sont pas affiliées et celles qui n'entretiennent aucun lien avec elles (p. ex. en leur imposant des conditions d'admission particulières ou des taxes plus élevées).

Les offres de formation doivent donc être publiées de manière à être accessibles aussi à ces personnes.

Exclusion

Peut être exclu d'une offre de formation des cadres qui-conque:

- n'a pas les aptitudes nécessaires pour suivre le cours;
- perturbe considérablement le déroulement du cours par son comportement.

Filière de formation

La formation de base et la formation continue qui permettent à un moniteur esa de devenir expert comportent plusieurs niveaux. Pour pouvoir accéder aux offres de formation de niveau directement supérieur, il faut, à chaque fois, avoir réussi les cours et les modules correspondants. Les moniteurs J+S reconnus qui ont le statut «valable» ou «caduque» ou les experts J+S reconnus qui ont le statut «valable» peuvent obtenir les reconnaissances de moniteurs ou d'experts esa en suivant des cours d'introduction.

Niveaux de la formation des experts esa

Formation de base J+S:

- Cours de moniteurs esa (1^{re} partie: formation générale et 2^e partie: formation spécifique ; 6 jours) ou Cours d'introduction esa pour moniteurs (2 jours)

Formation continue:

Au choix (au moins 5 jours de formation au total):

- Module de perfectionnement esa pour moniteurs (1-2 jours)
- Module de formation complémentaire (3 jours)
- Module d'approfondissement (2 jours)

Au max. deux jours sous forme d'observation accompagnée dans le cadre de la formation des moniteurs esa peuvent être reconnus.

Formation des experts:

- Cours d'experts esa (1^{re} et 2^e parties; 9 jours) ou cours d'introduction esa pour experts (2 jours)

Formation de base

Sont admises les personnes qui veulent enseigner une discipline spécifique du programme esa et qui sont compétentes dans ladite discipline. Pour pouvoir participer à la formation, elles doivent avoir suivi un cours de sauveteur. Il est en outre recommandé de suivre au préalable un cours Basic Life Support.

Cours de moniteurs esa (CM)

Le cours de moniteurs esa marque le début de la formation des moniteurs esa. Ce cours peut être organisé sous la forme d'un cours en bloc de 6 jours (3 modèles: 6; 3+3; 2+2+2) ou être subdivisé en deux parties (formation générale et formation spécifique), de 3 jours chacune (3 modèles: 3; 1+2; 2+1). Les participants qui ont suivi avec succès le cours de moniteurs esa reçoivent la reconnaissance de *moniteur esa* et sont habilités à exercer une activité de moniteur dans des offres sportives destinées aux adultes.

L'attribution d'une qualification spécifique est subordonnée à la réussite de la formation spécifique (2e partie du cours de moniteurs). Pour conserver leur reconnaissance, les moniteurs esa sont tenus de suivre tous les deux ans un module de formation continue (propre au sport ou interdisciplinaire) d'une journée au moins.

L'OFSPPO n'impose aucune obligation de perfectionnement pour la qualification spécifique. Les modules de perfectionnement et de formation continue ne doivent donc pas nécessairement être suivis dans la même discipline spécifique que la formation initiale. Les organisateurs de la formation des cadres esa sont libres de prévoir une obligation de perfectionnement ou de formation continue et de mettre sur pied les activités correspondantes.

Cours d'introduction pour moniteurs esa (CI-Mo)

Les personnes titulaires d'une reconnaissance de moniteur J+S valable ou caduque ou d'une formation équivalente figurant dans la liste des titres donnant accès au cours d'introduction établie par l'OFSPPO (voir www.sportdesadultes.ch) ont la possibilité de suivre une formation abrégée, en l'occurrence un cours d'introduction esa de 2 jours, pour obtenir la reconnaissance de moniteur esa. Après avoir achevé le cours avec succès, les participants reçoivent la reconnaissance de *moniteur esa* et la qualification spécifique correspondant à leur formation préalable pour autant que la discipline spécifique concernée fasse partie du programme esa.

Formation continue

Il n'est possible de réaliser qu'un seul niveau de formation continue par année civile. Les modules correspondant au niveau de la formation continue peuvent être suivis par des moniteurs esa ayant le statut «valable» ou «caduc» ou «ca-

duc et archivé». Ceux-ci doivent justifier d'au moins une activité de moniteur depuis la dernière formation (déclaration personnelle). Les modules suivis avec succès permettent de prolonger de deux ans la reconnaissance de moniteur esa.

Module de perfectionnement pour moniteurs esa (MP-Mo)

Ce module (1-2 jours) permet de prolonger la reconnaissance de moniteur de 2 ans.

Module de formation complémentaire esa (MC)

Ce module dure 3 jours (3 modèles: 3; 1+2; 2+1) et permet d'acquérir une qualification spécifique supplémentaire moyennant une compétence professionnelle correspondante.

Module d'approfondissement esa (MA)

Le module d'approfondissement esa dure deux jours et permet d'approfondir certaines compétences professionnelles et méthodologiques.

Formation des experts

Après avoir suivi avec succès au min. 5 jours de formation au niveau de la Formation continue, les moniteurs esa peuvent être recommandés à la formation d'experts par l'organisation de la formation des cadres esa dans laquelle il est prévu qu'ils exercent leur activité d'expert. Parmi les 5 jours de formation au niveau de la Formation continue il est possible de suivre deux jours sous forme d'observation accompagnée dans le cadre de la formation des moniteurs esa. Les enseignants expérimentés bénéficiant d'une des formations préalables figurant dans la liste établie par l'OFSPPO (voir www.sportdesadultes.ch) sont admis directement à la formation des experts après avoir obtenu la reconnaissance de moniteur esa et été recommandés par l'organisation de la formation des cadres esa dans laquelle il est prévu qu'ils exercent leur activité d'expert. Tout candidat expert doit en outre pouvoir justifier d'au moins une activité de moniteur depuis la dernière formation (déclaration spontanée).

Cours d'experts esa (CExp)

Le cours d'experts esa se déroule en deux parties. La 1^{re} partie, qui dure 6 (2 fois 3) jours, vise à transmettre les contenus essentiels à l'exercice d'une activité de formateur au niveau de la formation des moniteurs et à préparer la 2^e partie du cours d'experts. La 2^e partie, qui dure au minimum 3 jours, consiste en une formation appliquée au niveau de la formation des moniteurs (cours de moniteurs ou 2 formations spécifiques au niveau de la formation de base ou de la formation continue). Il est impératif d'achever avec succès les 9 jours de formation pour obtenir la reconnaissance d'*expert esa* et exercer une activité de formateur au sein de la structure de formation esa.

Cours d'introduction pour experts esa (CI-Exp)

Les experts J+S ayant le statut «valable» peuvent suivre une formation d'expert esa plus courte, sous la forme d'un cours d'introduction pour experts de 2 jours, sur recommandation d'une organisation de la formation des cadres esa.

Formation continue des experts

Les experts ayant le statut «valable» ou «caduc» ou «caduc et archivé» sont admis aux modules du perfectionnement des experts pour remplir l'obligation qu'ils ont de se perfectionner tous les deux ans. En cas de reconnaissance avec statut «caduc et archivé», disposer d'une recommandation de l'organisation de la formation des cadres esa pour laquelle l'activité d'expert est prévue.

Module de perfectionnement pour experts esa (MP-Exp)

Ce module (2-3 jours) permet de remplir l'obligation de perfectionnement et de prolonger de 2 ans les reconnaissances d'expert et de moniteur esa.

Formation continue FSEA

Les experts esa reconnus qui remplissent les conditions d'admission spécifiques peuvent acquérir le certificat FSEA (niveau 1) «Animer des sessions de formation pour adultes» en suivant la «journée de certification FSEA». Dans le cadre

de la formation des adultes et dans le prolongement du niveau 1, il est possible de suivre d'autres modules (niveaux 2-5) en vue d'obtenir le «brevet fédéral de formateur». Ces modules doivent être suivis en externe. Ils ne sont pas proposés dans le cadre du sport des adultes et des jeunes (voir www.sportdesadultes.ch).

Encouragement de l'activité physique pour la population vieillissante (BEFIA)

Les experts au bénéfice d'une reconnaissance esa valable sont admis au cours de formation continue de 4 jours «Activité physique pour la population vieillissante» organisé par l'université de Bâle en vue d'obtenir la certification BEFIA. Vous trouverez de plus amples informations et les modalités d'inscription sous <https://advancedstudies.unibas.ch/studienangebot/kurs/bewegungsfoerderung-im-alter-19773>. Cette offre de formation est pour l'instant uniquement dispensée en langue allemande.

Précisions

Les détails relatifs aux différentes offres de la formation des cadres esa (p. ex. conditions d'admission, dispositions relatives aux qualifications, etc.) figurent dans la directive esa sur la formation des cadres esa, dans les différentes directives des cours/modules et dans les plans cadre de formation correspondants.